

Saint Jean Brèves

Mot du maire

Nous sommes appelés à voter les 15 mars et 22 mars prochains pour élire, pour 6 ans, les 23 membres du nouveau conseil municipal ainsi que nos 3 représentants au conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté. Cette élection a lieu au scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire.

Pour notre commune, l'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il sera procédé à un second tour. A Saint Jean Brévelay, deux listes sont déclarées. Il n'y aura de second tour qu'en cas d'égalité parfaite entre les deux listes au premier tour, aucune n'aurait alors la majorité. Il est donc très peu probable qu'il y ait un second tour.

Le vote terminé, la moitié des sièges sera automatiquement allouée à la liste qui aura obtenu la majorité absolue, soit 12 des 23 sièges. Les 11 autres seront répartis à la proportionnelle. La liste arrivée en tête, avec par exemple 54% des suffrages, obtiendrait 54% des 11 sièges restants c'est à dire 6. Elle aurait donc 18 sièges (12 + 6) et l'autre liste disposerait des 5 sièges restants. Le calcul est le même pour le conseil communautaire. A Centre Morbihan Communauté nous disposons de 3 sièges mais les bulletins de vote comportent 4 noms, il y a donc un candidat supplémentaire qui pourrait être élu en cas de désistement.

Pour effectuer une procuration, il est nécessaire de se rendre dans un commissariat de police, une gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. Il est conseillé de faire les démarches le plus rapidement possible. En théorie, il est possible de déposer une procuration jusqu'au jour du vote. Mais en pratique, la demande risque de ne pas être enregistrée à temps. Un électeur ne peut disposer que d'une seule procuration établie en France. Il peut en avoir deux si au moins une est établie à l'étranger.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour aller voter, elle est indispensable. La présentation de la carte vitale avec photographie est aussi acceptée pour justifier de son identité.

Et n'oublions pas ce qui est inscrit sur notre carte électorale : « voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ».

Le 15 mars, votons !

Guénaël ROBIN

Les Brèves du Conseil

Conseil municipal du 10 février 2020

Subventions de travaux de mise en accessibilité

Suite à la visite de la commune avec Yann JONDOT, ambassadeur national pour l'accessibilité, plusieurs préconisations ont été faites pour améliorer la mise en accessibilité des ERP de la commune : réalisation de signalisation horizontale et verticale pour la création de places PMR sur les parkings du centre bourg qui n'en ont pas et création de bande de guidages de ces places vers les lieux publics qu'elles desservent (Mairie, Cimetière, Eglise), acquisition d'une rampe amovible transportable qui sera mise à disposition de l'ensemble des ERP du centre bourg (commerces et services), mise en place d'un kit de sonnette et pictogramme à poser sur l'ensemble des commerces et services du centre bourg, acquisition de deux rampes de seuil pour l'Eglise et mise en place d'une boucle magnétique pour le guichet de l'accueil de la mairie. L'ensemble de ces réalisations se monte à 4 521,77 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics de 2 260,88 €.

Tarifs des locations des appartements au 11 rue Saint Armel

Les 3 logements situés au 11 rue Saint Armel issus de la transformation de l'ex-médiathèque doivent être livrés au 1^{er} mars 2020. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les montants des loyers (550 € hors charges pour le type T3 du 1^{er} étage, 201,56 € hors charges pour le type T2 du 2^{ème} étage, 445,40 € hors charges pour le type T3 du 2^{ème} étage) et dit que les charges, composées des frais d'électricité pour l'alimentation des parties communes et de leur nettoyage, seront réparties équitablement par logement après calcul.

Mars 2020
N°207



Saint Jean Brévelay

Téléphone :
02 97 60 30 13

mel :

mairie@brevelay.bzh

Site Internet :

www.mairie-saint-jean-brevelay.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi

9h00 - 12h00/14h00 - 17h00

Samedi 9h00 - 12h00

Fermé le samedi matin
en juillet et août

Médiathèque

Horaires d'ouverture

Mardi 11h30-12h45 / 16h -18h

Mercredi 10h -12h / 13h30 -18h30

Vendredi 16h30 -19h00

Samedi 10h-12h / 14h-16h30

MÉDECINS

Dans tout le Morbihan pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde

02 97 68 42 42

en semaine de 20h à 8h,
du samedi 13h au lundi 8h,
les jours fériés.

En cas d'urgence vitale :
le 15 ou le 18

PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, appeler le :

3237 (0,35 €/mn)

Flash Code et site Internet

Retrouvez les Brèves en couleur et d'autres informations sur le site Internet de la commune à partir de ce flashcode (applications gratuites pour smartphone sur App store et Android Market)



www.saint-jean-brevelay.bzh

DUP Terrains rue de Rennes face au cimetière

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 25 février 2019 sur la réalisation d'un lotissement sur les terrains rue de Rennes, a décidé d'engager une procédure d'expropriation et a sollicité du Préfet du Morbihan l'édition d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'un arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet.

Suite à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête d'utilité publique et parcellaire en date du 25 septembre 2019, l'enquête publique environnementale s'est déroulée du 4 novembre au 4 décembre 2019 inclus. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Marie ZELLER, a rendu son rapport et ses conclusions, le 3 janvier 2020. Il a ainsi émis :

- Un avis favorable à la demande de déclaration d'utilité publique du projet de lotissement, sans réserve ni recommandation ;
- Un avis favorable à l'enquête parcellaire, sans réserve, assorti de la recommandation suivante : « *Faire en sorte, par convention négociée à l'amiable, de permettre aux propriétaires riverains de poursuivre pendant quelque temps l'exploitation d'une parcelle de jardin à proximité de leurs domiciles respectifs, sans compromettre la réalisation à terme du projet proposé* ».

Il appartient à la commune de se prononcer par une déclaration de projet, dans un délai de 6 mois, sur l'intérêt général du projet dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'environnement, préalablement à l'édition de l'arrêté préfectoral de DUP valant cessibilité.

Objet du projet : Le projet de lotissement prévoit la création d'un lotissement comprenant 76 lots à bâtir, comprenant des lots libres de constructeurs et des lots destinés à l'habitat social et le maintien des haies existantes et la création des plantations prévues au PLU. Il sera réalisé en trois tranches, avec un rythme d'environ 15 à 20 logements par an. Les tranches sont respectivement de 31 511 m², 16 178 m² et 3 490 m² et chacune sera réalisée en deux phases de travaux (viabilisation des terrains et finition).

Le Conseil municipal, à 18 voix pour et 4 abstentions, décide de déclarer d'intérêt général la réalisation du projet de lotissement de la rue de Rennes et l'acquisition des biens situés dans l'emprise du projet par voie d'expropriation.

Arrêté du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire rappelle :

- Les raisons qui ont conduit la commune à engager une procédure de révision du PLU par délibérations en date du 15 octobre et 26 novembre 2018.
- Les termes du débat qui s'est tenu au sein du Conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) lors de la séance du 3 juin 2019.
- Les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de considérer comme favorable le bilan de la concertation présenté, d'arrêter le projet de PLU de la commune, de soumettre le projet de PLU pour avis aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, à l'autorité environnementale, au président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet. Conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté est tenu à la disposition du public.

Infos mairie

État-civil

Naissance :

18/02 : Aïden THIAU 9 rue des 3 Frères Samson

Mariage :

01/02 : Dorian MAVAETAU Le Bocage
et Malia TAUAFU-HUNAHUNA

Décès :

09/02 : Yvon BARBEY 7 rue Georges Cadoudal 74 ans

09/02 : Monique ROBINO 21 rue Pierre Guillemot 94 ans

18/02 : Alphonsine LE HÉNANF2 rue du Porhoët 93 ans

23/03 : Anne ONNO Kervreil, PLUMELIN 95 ans

Animation jeunesse



Alsh 3/6 ans

Ticket sport loisirs 7/10 ans

Espace jeunes 11/17 ans

Le service animation jeunesse ouvrira ses portes pendant les vacances de Pâques du mardi 14 avril au vendredi 24 avril
Programme disponible fin mars

Recrutement animateurs

Les animateurs intéressés par un emploi durant les vacances de Pâques doivent adresser une lettre de candidature accompagnée d'un CV à la mairie avant le samedi 21 mars 2020.

Espace jeunes 11/17 ans

L'espace jeunes organise, à raison d'un vendredi par mois, une soirée pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Prochaine soirée prévue le vendredi 13 mars
« Repas à thème » (12 places) de 19h00 à 20h00, venez-vous amuser !!!

Renseignements/ inscriptions auprès de Marie MOURIER
02 97 60 30 17 aux horaires d'ouverture.



Gendarmerie

Nouveau site Cybermalveillance



Le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation des publics aux risques numériques et d'observation de la menace en France, lance la nouvelle version du site

www.cybermalveillance.gouv.fr.

Cette plateforme a pour mission principale de mieux répondre à la menace cyber **susceptible de toucher les particuliers et les professionnels**.

Pour rappel, le site n'a pas vocation à remplacer le dépôt de plainte d'une personne ou d'une société qui serait victime d'actes de cybermalveillance. Il permet entre autres à tous les usagers de s'informer, de se prévenir des menaces et de comprendre les bonnes pratiques à adopter.



Médiathèque municipale

Vendredi 6 mars : Soirée Jeux de société, cartes, de 20h à 22h. Ce mois-ci, place aux Jeux de réflexion ! En partenariat avec la médiathèque départementale. Possibilité d'apporter un ou plusieurs jeux que vous aimez, afin de les faire découvrir aux autres participants. Animation gratuite, ouverte à tous à partir de 4 ans. Les enfants en dessous de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.



Samedi 7 mars : Heure du Conte : Animation destinée aux enfants abonnés ou non à la médiathèque. Première séance de 10h30 à 11h00 pour les 4 à 6 ans et seconde séance de 11h00 à 11h30 pour les plus jeunes, jusqu'à 3 ans. Gratuit.



Plus de 700 nouveautés : Une partie des livres et disques prêtés par la médiathèque départementale vient d'être échangée. Tous les mois, notre équipe met également en rayon, les ouvrages récemment achetés. N'hésitez pas à venir les découvrir.

Bandes dessinées jeunesse « Les légendaires » (histoire de cinq justiciers aux pouvoirs fantastiques) : la série composée de 22 volumes, nous est actuellement prêtée par la médiathèque départementale pour une durée de quelques semaines. Afin de favoriser leur circulation, ils sont prêtés 5 par 5. Il est conseillé de les lire rapidement pour que le plus de lecteurs puissent en profiter.

Opération repotage

Les Brévelais souhaitant participer à l'opération repotage dans les serres du lycée horticole du Suillo sont invités à s'inscrire avant le 28 mars en mairie.



Le repotage aura lieu le **vendredi 10 avril de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30**. Les personnes absentes à cette date pourront, **sur inscription uniquement**, effectuer le repotage le 11 avril de 9h à 10h. Vos plantations seront disponibles **vendredi 15 mai de 14h à 16h et samedi 16 mai de 8h30 à 10h**.

Opération argent de poche



Durant les vacances de février, 6 jeunes ont pu profiter de ce dispositif en participant notamment à l'aménagement de la rue des Mouettes et autres activités (nettoyage de bâtiments, cimetières, ...).



Les taupes

Formation à leur lutte



La taupe est un petit mammifère insectivore qui signale sa présence par des monticules de terre : les taupinières.



Les taupinières, déblais de terre, génèrent des dégâts préjudiciables aux activités agricoles et aux espaces verts.

La taupe est une espèce classée « organisme nuisible » au titre de la protection des végétaux. La FDGDON 56 propose des sessions de formations aux techniques de piégeage, sur une demi-journée, à destination des particuliers et des agents municipaux. Le but est d'acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir lutter de manière autonome. Inscrivez vous dès maintenant auprès de votre mairie où des tracts sont disponibles. Pour toute information complémentaire : FDGDON Morbihan au 02 97 69 28 70.

Elections municipales 2020

15 et 22 mars

- Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars et le dimanche 22 mars.
- Les bureaux de vote de la commune seront ouverts de 8h à 18h à la salle du Vertin.
- Pour pouvoir voter, il faut justifier de son identité par la présentation d'une pièce d'identité.



LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.



À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?

LA PERSONNE CHOISIE DOIT :



Jourir de ses droits électoraux



Être inscrit dans la même commune que vous (mais pas forcément le même bureau de vote)

Q. N'OUBLIEZ PAS DE PRÉVENIR LE MANDATAIRE CAR AUCUN DOCUMENT NE LUI EST ENVOYÉ !

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?



Commissariat de police



Brigade de gendarmerie



Formulaire à remplir sur place ou sur Internet



Pièce d'identité



Tribunal d'instance



DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Club de l'Espoir

Nouvelle présidente

Le conseil d'administration du club de l'Espoir s'est réuni à la suite de l'assemblée générale du club des retraités, pour élire un nouveau bureau. Nicole PEDRAU, présidente depuis 2007, a laissé sa place à Astride VIALADES nouvelle présidente élue.

Le conseil d'administration se maintient à 9 personnes. Astride VIALADES (Présidente), Monique ROUX (nouvelle trésorière en remplacement de Christiane LE NOUAILLE), les membres : Annick EVIN, Nicole NOUAILLE, Elise SEVENO, Nicole PEDRAU, Christiane LE NOUAILLE, Michel et Monique FOURNIER.

Les retraités de Saint Jean Brévelay qui veulent partager un après-midi amical seront les bienvenus à la salle du Vertin, tous les deuxièmes jeudi du mois, à partir de 14 heures afin de profiter des animations ordinaires et des sorties et repas du club. Pour toutes inscriptions Tél : 06 63 08 93 34.



Ecole Paul Emile VICTOR

ECOLE Paul Emile VICTOR



● Intervention sur le compostage - CE1/CE2/CM1—mardi 21 Janvier 2020— Pour tout apprendre sur le compostage : Les élèves de CE1-CE2-CM1 des classes de Mesdames TANNOUX et FRY-SOU ont découvert comment composer nos déchets organiques lors

d'une intervention proposée par la Communauté de communes. Au programme : observation des cloportes et lombrics, et régime alimentaire de ces petites bêtes.



● Le Conseil des enfants—vendredi 24 Janvier 2020—Un moment de discussions et d'échanges entre élèves : vendredi 24 janvier s'est tenu le deuxième conseil d'école des enfants. Ce moment solennel permet de rassembler tous les élèves de l'école afin qu'ils puissent évoquer d'éventuels problèmes et faire des propositions.



Dans un deuxième temps, suite à ces propositions, les délégués de chaque classe prennent des décisions. A titre d'exemple, il a été décidé d'autoriser à nouveau le football sur la cour, d'établir un planning d'utilisation du baby-foot et de la table de ping-pong, d'organiser un rangement de la bibliothèque basé sur le volontariat, ...

● Intervention sur la puberté en CM2—lundis 20 et 27 janvier 2020—Une occasion de discuter sur les interrogations de nos pré-ados : Madame DUBOIS, infirmière scolaire, est intervenue à deux reprises, les 20 et 27 janvier, auprès des CM2 afin de répondre à toutes leurs interrogations au sujet de la puberté.

Au préalable, les élèves pouvaient déposer leurs questions de manière anonyme dans une boîte.



Les élèves ont bénéficié de 2 créneaux d'une heure, un entre camarades du même sexe, puis un autre en classe entière.

● M'T'DENTS intervention sur l'hygiène bucco-dentaire pour les CP : mardi 14 janvier, un dentiste est venu en classe de CP expliquer comment prendre soin de ses dents. Les élèves ont pu bénéficier de cette information proposée par l'Assurance Maladie.

Les messages importants sont bien passés auprès des enfants : avoir de bonnes habitudes d'hygiène dentaire empêche l'apparition de caries, les dents soignées tôt évitent des traitements lourds et coûteux, comment bien se laver les dents ?

Tout le monde est reparti avec sa brosse à dents afin de mettre au plus vite en pratique tous les conseils donnés.



4

● Intervention sur le tri des déchets—Comment bien trier ses déchets ?



Fin janvier - début février, les classes de Monsieur LAGOGUEY et Madame LEMONNIER ont travaillé sur le tri des déchets avec la Communauté de communes.

Les élèves ont pu vérifier leurs connaissances sur ce qu'est un déchet, et

sur les différents types de poubelles.

● Le cirque de Charlie CHAPLIN—Séance de cinéma du CE2 au CM2 : le vendredi 31 janvier, les élèves du CE2 au CM2 ont visionné Le Cirque de Charlie CHAPLIN, film muet, burlesque, en noir et blanc, sorti en 1928.

Synopsis : Charlot le vagabond, poursuivi par un policier, fait irruption dans un cirque et perturbe un numéro de clown en suscitant les rires du public. Dès lors, Charlot se fait engager par le patron du cirque, et fait la connaissance de sa fille Mer-na, écuyère.



Ecole Notre Dame

Portes ouvertes



Porte ouverte à l'école Notre Dame le vendredi 13 mars de 16h30 à 18h30 : visite des locaux, rencontre avec l'équipe enseignante, exposition des productions des élèves sur le thème de la musique, vente de livres... Pour mieux nous connaître, vous pouvez vous rendre sur notre site notredamestjeanbrevelay.blogspot.com. Pour tout autre renseignement n'hésitez pas à contacter la directrice au 02 97 60 48 39 ou eco56.nd.st-jean-brevelay@e-c.bzh.

Village du Porhoët Maison de retraite

Mercredi 12 février, nous avons eu le plaisir d'accueillir Miss Cat et Garba, qui, avec leur beau décor, leur



animation musicale et théâtrale, ont fait passer un très bon après-midi aux résidents !



Association des donneurs de sang bénévoles

Remise de diplômes et médailles



Vendredi 14 février a eu lieu à la salle du Vertin une remise de diplômes et de médailles aux donateurs de sang du secteur.

433 personnes avaient été invitées par l'EFS et

plus de 25 % ont répondu et se sont déplacées, ce qui est exceptionnel car d'habitude les réponses tournent autour de 15 %.

Diplômes et médailles ont été remis par Madame LIMBOUR responsable des prélèvements à l'EFS de Vannes, Monsieur Christian LE CLAINCHE, président de l'UD et Jean-Jo RUBEAUX président de l'Association, en présence de 4 maires du secteur et de plus de 20 membres de l'association.

Monsieur Henri VICAUD, trésorier depuis la création en 1989 a reçu la médaille de « Chevalier du Mérite du Sang ».



Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères



Suite à la réorganisation de la gestion de la redevance déchets, le territoire est désormais divisé en 3 zones qui seront facturées à des dates différentes.

Le secteur Est dont fait partie Saint Jean Brévelay sera facturé le 30 mars avec une date limite de paiement au 30 avril 2020.

Si un usager estime qu'une erreur a été commise sur sa redevance, il doit faire une réclamation et l'adresser avec les pièces justificatives (aucune déclaration sur l'honneur ne peut être prise en compte). Sans ces pièces le dossier ne peut pas être traité.



Le formulaire de réclamation est disponible sur le site Internet de CMC. Les réclamations peuvent être adressées par mel à reom@cmc.bzh ou par courrier : Centre Morbihan Communauté - Pôle Environnement - 27 rue de Rennes - CS 80003 - 56 660 Saint Jean Brévelay.



2 locataires

A compter du 1er mars, la société Industechnic, spécialisée en maintenance industrielle, installée à Bignan, disposera d'un espace de stockage supplémentaire dans la zone du Lay.

La société Trésadenn spécialisée dans la réalisation de jeux et dessins au sols pour les collectivités et les écoles occupera le deuxième atelier relais de Centre Morbihan Communauté situés dans la zone du Lay.



Comité des Fêtes

Relancé en 2017, et après quelques manifestations couronnées de succès, il vous propose cette année 2020 :

- le loto le vendredi 6 mars à 20h à la salle du Vertin,
- La chasse aux œufs de Pâques le dimanche 12 avril pour les enfants des écoles,
- La grande braderie d'été le dimanche 28 juin en centre bourg,
- La braderie de Noël le 13 décembre.

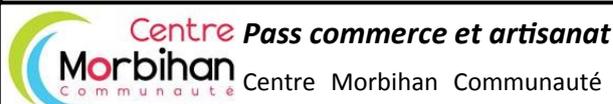
D'autre part, nous sommes sollicités pour aider d'autres associations comme, par exemple, la journée pour la mucoviscidose, la journée du Beauceron, ...

Les bénévoles sont toujours les bienvenus.

Site Internet : comitedesfetes-sjb.weebly.com

Contact : 06 64 29 15 73 ou 06 67 89 92 14

Mel : comitedesfetes.sjb@orange.fr



Centre Pass commerce et artisanat

Centre Morbihan Communauté accompagne les entreprises du territoire dans leur installation et leur développement par la mise en place d'une aide : le PASS COMMERCE ET ARTISANAT.

Il s'agit d'un dispositif d'aide directe à la création, la reprise, l'extension ou la modernisation des entreprises permettant de dynamiser l'activité économique des TPE sur l'ensemble du territoire. Cette aide est co-financée à parité par Centre Morbihan Communauté et la Région Bretagne.

Pour en savoir plus, consulter le service développement économique de Centre Service développement économique au 02 97 44 22 58.

Association Yoga Bien-être



Pour les personnes désireuses de s'initier

à yoga, il est possible de s'inscrire en cours d'année.

Les cours ont lieu le mercredi à 13h45, 15h15, 17h et 18h30 à la salle de la Claie (médiathèque).

Des stages ont également lieu en cours d'année, le samedi matin.

Pour tous renseignements et conditions appeler le 06 98 93 38 89 ou par mel contact@yoga-bien-etre.fr

Site Internet : www.yoga-bien-etre.fr



Travaux

Voirie communale



Le programme de travaux de voirie communale 2020 sera établi prochainement.

Si vous identifiez une route en mauvais état sur votre secteur, merci de le signaler en mairie à mairie@brevelay.bzh.

Maison de Services Au Public

27 rue de Rennes

- **Habitat**
 - ◆ **Point Info Habitat** tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 08 01 10
 - ◆ **ADIL** le 4^{ème} lundi du mois de 13h45 à 17h, sur rdv au 02 97 47 02 30
 - ◆ **SOLiHA** le 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h, sans rdv
 - ◆ **Espace Info Energie** le 3^{ème} jeudi du mois, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 07 12 98
- **Aide aux démarches administratives** (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi) le lundi et vendredi, sur rdv au 02 97 60 43 42
- **Emploi-Formation**
 - ◆ **Mission Locale** (16-25 ans) vendredi début de mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 97 25 38 35
 - ◆ **Espace Rural Emploi Formation**, boulevard Duguesclin à Locminé, entretien conseil sur rdv au 02 97 44 29 65
- **Multimédia**
 - ◆ **Ateliers numériques gratuits** pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne, le mardi de 14h à 16h
 - ◆ **Accès libre et gratuit aux outils informatiques** pour vos démarches administratives
- **Huissier de justice** le vendredi de 10h à 12h. S'assurer de sa présence au 02 97 75 60 89
- **Espace Autonomie Séniors**, uniquement sur rdv au 02 97 25 35 37
- **Centre d'Accès Au Droit Nord Morbihan**, sur rdv au 02 97 27 39 63.



Ne manquez pas :

Les fêtes et animations

- Vendredi 6 mars : Portes ouvertes de 17h à 19h
- Vendredi 6 mars : Soirée jeux de société de 20h à 22h, ouvert à tous, à partir de 4 ans
- Vendredi 6 mars : Loto organisé par le Comité des Fêtes à partir de 20h
- Samedi 7 mars : L'heure du conte 10h30-11h pour les 4-6 ans et 11h-11h30 pour les 0-3 ans
- Mercredi 11 mars : Réunion publique liste « Mieux vivre ensemble », de J.-P. LE POUZARD, à 20h
- Vendredi 13 mars : Portes ouvertes de 16h30 à 18h30
- Vendredi 13 mars : Soirée « Repas à thème » à 19h organisé par l'Espace Jeunes
- Vendredi 13 mars : Réunion publique liste « En avant Saint Jean ! », de G. ROBIN à 20h
- Dimanche 15 mars : Premier tour des élections municipales de 8h à 18h
- Samedi 21 mars : Portes ouvertes de 10h à 12h
- Dimanche 22 mars : Deuxième tour éventuel des élections municipales de 8h à 18h
- Samedi 28 mars : Super loto organisé par Football Loisir Vétérans Brévelay
- Dimanche 29 mars : Loto organisé par l'Espérance Football Club

- Collège E. Guillevic
- Médiathèque
- Salle du Vertin
- Médiathèque
- Salle du Vertin
- Ecole Notre Dame
- Espace Jeunes
- Salle du Vertin
- Salle du Vertin
- Ecole PE Victor
- Salle du Vertin
- Salle du Vertin

Le collège GUILLEVIC
de
Saint-Jean-Brévelay

OUVRE SES PORTES

Vendredi 6 mars 2020
17h à 19h

Soirée Jeux de société

Vendredi 6 mars 2020
de 20h à 22h

Ouvert à tous à partir de 4 ans
Les enfants de moins de 8 ans
doivent être accompagnés d'un adulte

Médiathèque
Saint Jean Brévelay
Contact : 02-97-60-49-18

VENDREDI 6 MARS 2020
SAINT JEAN BRÉVELAY
SALLE DU VERTIN
20 H 00

LOTO

ORGANISÉ PAR Comité des Fêtes
Saint Jean Brévelay
Saint Yann Brévelay

Animé par Solange
Ouverture des portes à 18h

3 € le carton
9 € la plaque de 3
15 € la plaque de 6 + 1 petite
20 € la plaque de 9 + 1 petite

1er lot : 800 € Bon d'achat
2ème lot : 500 € Bon d'achat
3ème lot : 400 € Bon d'achat
4ème lot : Nintendo switch
5ème lot : Beerender
6ème lot : Caddie alimentaire (100€)
7ème lot : SodaStream
8ème lot : 70 € Bon d'achat
9ème lot : Plancha
10ème lot : 50 € Bon d'achat
Et de nombreux autres lots...

Buvette et petite restauration
Intermarché

Ne pas jeter sur la voie publique

Ecole Notre Dame

St Jean Brévelay

Portes Ouvertes
Ecole Notre Dame

Vendredi 13 mars
de 16 h 30 à 18 h 30

Portes ouvertes

ECOLE
PAUL-EMILE VICTOR
Saint-Jean-Brévelay

Samedi 21 mars 2020
De 10h00 à 12h00

Visite des locaux
Expositions
Ateliers pédagogiques

SAINT JEAN BRÉVELAY 56
SALLE DES FÊTES DU VERTIN À 20H00

Super LOTO

SAMEDI 28 MARS 2020

Mairie J.P. Animation

1er lot : Bon d'achat de 1100 €
2ème lot : Bon d'achat de 700 €
3ème lot : Bon d'achat de 350 €
4ème lot : Bon d'achat de 150 €
5ème lot : Bon d'achat de 120 €
6ème lot : Bon d'achat de 100 €
7ème lot : Bon d'achat de 50 €
8ème lot : Bon d'achat de 50 €
9ème lot : Bon d'achat de 70 €
10ème lot : Bon d'achat de 60 €
Bons d'achat :
10 bons d'achat de 10 € - 10 bons d'achat de 40 €
10 paniers garnis

LOTO PERSO
Buvette - Cadeau - Boissons
Gâteaux - Frites
Organisation :
Football Loisir Vétérans
Brévelay

Groupama

Ne pas jeter sur la voie publique